

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2014**

Délibération
n° 2014.12.275

**Dépenses
d'investissement :
autorisation
d'engagement, de
liquidation et de
mandatement**

LE QUATRE DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 novembre 2014**

Secrétaire de séance : Mireille BROSSIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Jacques PERSYN à Michel GERMANEAU, Guy ETIENNE à Sylvie CARRERA, Jacky BONNET à Maud FOURRIER, Samuel CAZENAVE à Françoise LEGRAND, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Karen DUBOIS à Jean-Luc VALANTIN, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Isabelle LAGRANGE à Patrick BOURGOIN, Annie MARAIS à Catherine DEBOEVERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Martine FRANCOIS ROUGIER, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 DECEMBRE 2014

**DELIBERATION
N° 2014.12.275**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / FINANCES

Rapporteur : **Monsieur CONTAMINE**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-1 :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars,(...) en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus...»

Considérant que l'adoption du budget 2015 est prévue au mois de mars et qu'en l'absence d'adoption du budget, il convient de veiller à la continuité des actions relevant d'activités habituelles de la collectivité.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Vu l'avis favorable de la commission ressources prospectives du 19 novembre 2014,

D'IMPUTER les dépenses selon l'annexe jointe.

DE PRECISER que des virements au sein d'un même chapitre pourront être réalisés.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 décembre 2014	<u>Affiché le :</u> 09 décembre 2014

ANNEXE

CREDITS INSCRITS EN 2014					
	Chapitre 20	Chapitre 204	Chapitre 21	Chapitre 23	TOTAL
Budget Principal	402 542,46 €	1 767 345,40 €	723 119,08 €	3 875 036,40 €	7 013 150,42 €
Budget annexe Développement Economique	31 000,00 €		224 844,00 €	2 529 472,56 €	2 785 316,56 €
Budget annexe Camping	15 000,00 €		13 476,58 €	331 670,08 €	558 228,40 €
Budget annexe Transport en commun	10 000,00 €		1 879 453,25 €	13 545 806,33 €	16 037 821,45 €
Budget annexe Déchets Ménagers	102 000,00 €		1 357 358,56 €	362 444,48 €	1 821 803,04 €
Budget annexe Déchets Verts				239 837,10 €	239 837,10 €
Budget annexe Assainissement	162 992,00 €		466 660,00 €	2 881 348,00 €	3 561 000,00 €
Budget annexe SPANC	2 601,30 €				2 601,30 €
Budget annexe Eau Potable	10 861,12 €		3 500,00 €	2 274 113,44 €	2 338 474,56 €
Budget annexe Salle de spectacle La NEF	5 525,00 €		107 094,18 €	46 735,41 €	159 354,59 €
Budget annexe Espace Carat	11 000,00 €		65 000,00 €	282 000,00 €	358 000,00 €

25% des crédits donnant droit à engagement, liquidation et mandatement					
	Chapitre 20	Chapitre 204	Chapitre 21	Chapitre 23	TOTAL
Budget Principal	100 635,62 €	441 836,35 €	180 779,77 €	968 759,10 €	1 753 287,61 €
Budget annexe Développement Economique	7 750,00 €		56 211,00 €	632 368,14 €	696 329,14 €
Budget annexe Camping	3 750,00 €		3 369,15 €	82 917,52 €	139 557,10 €
Budget annexe Transport en commun	2 500,00 €		469 863,31 €	3 386 451,58 €	4 009 455,36 €
Budget annexe Déchets Ménagers	25 500,00 €		339 339,64 €	90 611,12 €	455 450,76 €
Budget annexe Déchets Verts				59 959,28 €	59 959,28 €
Budget annexe Assainissement	40 748,00 €		116 665,00 €	720 337,00 €	890 250,00 €
Budget annexe SPANC	650,33 €				650,33 €
Budget annexe Eau Potable	2 715,28 €		875,00 €	568 528,36 €	584 618,64 €
Budget annexe Salle de spectacle La NEF	1 381,25 €		26 773,55 €	11 683,85 €	39 838,65 €
Budget annexe Espace Carat	2 750,00 €		16 250,00 €	70 500,00 €	89 500,00 €